

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°26 - 2022 instaurant les lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de politique de rémunération et indemnitaire

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu l'article 12 du décret 72⁰2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 31 mai 2022,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de politique de rémunération et indemnitaire.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	22	Contre	0	Abstentions	6
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : 1 lignes directrices de gestion modifiée de l'université de Reims Champagne-Ardenne promotions et valorisation des parcours

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022